

Catégorie	Entraînement		Educateur référent
	Jour	Heures	
Baby athlé	Samedi	9h30 – 10h30 10h30 -11h30	Sarah TROTIN
Eveil athlé	Mercredi	10h30 - 12h00 15h30 – 17h00 17h30 – 19h00	Caroline GUILLARD Christelle THEOPHILE, Luc HENRY, Matthieu HISLEUR
Poussins	Mercredi	10h30 - 12h00 15h30 – 17h00 17h30 – 19h00	
Benjamin et Minime	Mercredi et Vendredi	18h00 – 20h00	
Cadet à Master	Mardi et jeudi	18h00 – 20h00	Selon spécialité
Marche Nordique			en attente
Demi Fond et trail	Mardi et jeudi	18h00 – 20h00	Selon spécialité

OUVERTURE DU SECRETARIAT:

Le secrétariat est ouvert pour les inscriptions :
Septembre et Octobre : les Mardi, Mercredi, Jeudi de 17h30 à 19h



LICENCES SAISON 2019/2020

La saison 2019/2020 débute le 01 septembre 2019

Renouvellement des licenciés du club :

Au 1^{er} Septembre, vous n'êtes plus assuré, pensez aux conséquences qui peuvent en découler. Renouvelez votre adhésion au club, elle sera valable jusqu'au 31 août 2020.

**POUR AVOIR DES INFORMATIONS TOUTE L'ANNEE SUR LES
COMPETITIONS, LES RESULTATS ET VOTRE CLUB**

ALLEZ SUR **athle-slac.com**

En dehors des permanences ou pendant la fermeture du secrétariat, vous pouvez vous adresser pour tous renseignements à :

- LACOMBE Nicole – Présidente – 06 13 59 37 96
- GALLIOT Guillaume – Vice- Président – 07 81 18 15 54
- GOUEFFON François – Secrétaire – 06 26 35 04 83
- GUILLARD Caroline – Secrétaire adjointe pour les jeunes de l'école d'athlétisme jusqu'aux minimes – 06 11 59 74 11

LE DOSSIER LICENCE COMPLET COMPREND:

- 1 fiche d'adhésion individuelle remplie recto et verso et singée.
- l'autorisation parentale et la fiche d'urgence pour les mineurs
- Le règlement* de la cotisation (voir tableau).
- 1 certificat médical de **moins de 6 mois** autorisant la pratique de l'athlétisme en COMPETITION.
- 1 photocopie recto / verso de la carte de séjour ou de résidence pour les étrangers et un certificat de scolarité pour les mineurs.

* Moyens de paiements acceptés : Espèces, Chèque bancaire, Pass loisir, ANCV (coupon sport, chèques vacances) et bon d'achat

Important :

Aucun dossier d'athlète ne sera accepté s'il n'est pas complet.

TARIFS DEGRESSIFS DES LICENCES

Les familles ayant plusieurs licenciés (même lieu d'habitation) peuvent bénéficier des tarifs suivants :

- 1^{ère} licence : 100% de la cotisation **la plus élevée.**
- 2^{ème} licence : 75% de la cotisation **la plus élevée.**
- À partir de la 3^{ème} licence : 50% de la cotisation **la plus élevée.**
- Etudiants Post-bac (1^{ère} licence) 50% de la cotisation

NOTA :

Les tarifs dégressifs ne s'appliquent pas aux licences dirigeant et officiel.

LICENCE : Dès la validation de votre licence vous recevrez un email avec un lien vous permettant de renseigner différentes informations relatives aux informations F.F.A. , l'assurance et à la pratique. Dès que ce formulaire est renseigné, le licencié reçoit un email avec la licence en pièce jointe.

MONTANTS DES COTISATIONS :

Pour votre première adhésion, l'achat du maillot de club est obligatoire 10€ pour l'école d'athlétisme, poussin et 35€ pour les autres

CATEGORIES A partir du 01/11 /2018	ANNEE DE NAISSANCE	COTISATIONS ANNUELLES	
		Cotisation	1 ^{ère} adhésion
Baby athlé	2014 et après	150€	
École d'athlétisme	2011 – 2013	150€	150€+10€
POUSSIN	2009 – 2010		
BENJAMIN	2007 – 2008	160€	160€+35€
MINIME	2005 – 2006		
CADET	2003 – 2004	170€	170€+35€
JUNIOR	2001 – 2002		
ESPOIR	1998 – 2000		
SENIOR	1986 – 1997		
MASTER	1985 et avant		
ENTRAINEUR	/	170€	
Marche nordique	Toutes catégories à partir de cadet	100€	
DIRIGEANT OFFICIEL	- /	70€	

*Baby athlé : les enfants de parents licenciés au club bénéficient d'un tarif de 100 euros. Les séances ont lieu le samedi matin.

Les cotisations ont été augmentées afin de fournir à chacun les mêmes prestations que pour la saison passée (transport, hébergement, inscriptions, matériel ...). Les dirigeants, entraîneurs ou officiels pratiquants sont considérés comme athlètes.